

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 29 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE MEAUX Vincent.

**Administrateurs absents :**

BOSCHER Marina ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :**

Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Monsieur Morgan RASLE-ROCHE.

**Administrateurs absents à partir de 19h30 ayant donné pouvoir :**

Monsieur Gilbert LE BLEVENNEC à Monsieur Yannick LE GOFF.  
Monsieur Joseph THOMAS à Madame Claudine GUILLOU.

En exercice : **25**

Présents : **16**

Absents : **09**

Représenté : **01**

**Représentés à partir de 19h30 : 2**

Date d'envoi des convocations : **mardi 20 septembre 2022.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

<b>DEL 2022-09-42</b>	<b>CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION</b>  <b>CIAS – EHPAD - POINT SUR LES PROJETS DE MUTUALISATION</b>
-----------------------	---

Dans le cadre du projet de construction de l'EHPAD, l'ARS a invité le CIAS à s'engager dans un processus de mutualisation avec un autre établissement.

Le CIAS s'est rapproché du CCAS de la Commune de la Roche-Jaudy, doté d'un Ehpad de 48 places, dans une perspective de mutualisation des fonctions supports. L'ASAD Goëlo Trieux, également intéressée par cette démarche, a souhaité s'associer aux échanges.

Les différentes parties (en présence des Autorités de Tutelle) se sont rencontrées pour échanger sur l'intérêt de mutualiser.

Les élus de la Roche-Jaudy ont affirmé leur volonté de ne mutualiser qu'avec l'EHPAD de Pontrieux pour des questions de cohérence territoriale.

Le Président de l'ASAD Goëlo Trieux a pu exposer les motivations de l'Association tout en plaidant pour une fusion des organisations.

Les administrateurs souhaitant avoir des précisions quant aux modalités juridiques le CIAS a sollicité l'expertise d'un cabinet spécialisé.

Plusieurs options sont possibles :

- Une convention de mutualisation.
  - Démarche fragile et précaire.
- Un Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS).
  - Imposant une nouvelle gouvernance.
- Une Fusion absorption.
  - Impliquant un changement de statut pour les Agents de l'Ehpad

A la lecture du climat actuel au sein de l'établissement et des attentes des équipes quant à la construction du nouvel équipement, étant entendu que la mutualisation avec l'Asad Goëlo Trieux par fusion absorption (souhait exprimé par l'Asad Goëlo-Trieux), entrainerait un changement de statut des agents de l'Ehpad, il semble difficile voire impossible de proposer un rapprochement avec l'ASAD Goëlo-Trieux.

Une mutualisation avec un autre EHPAD peut permettre d'une part, d'enrichir le plateau technique étoffé (ergothérapeute, psychomotricien ...) et ainsi, améliorer la prise en charge globale des résidents, et d'autre part, de garantir la continuité des fonctions de direction.

**Lecture entendue et suite à ce débat**, Monsieur Morgan Rasle-Roche précisant que Monsieur Guy Croissant qui lui avait donné procuration, ne voulait pas prendre part au vote concernant ce rapport.

**Après en avoir délibéré**,

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité des membres présents, moins la procuration de Monsieur Croissant.**

**SE PRONONCE** pour une poursuite des échanges avec le CCAS de la Roche Jaudy.

**AUTORISE**, le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,



A handwritten signature in blue ink, written over the official stamp. The signature is cursive and appears to be 'Morgan Rasle-Roche'.